

<http://www.fenvac.com/proces-des-attentats-du-13-4692>



1ER JOUR AU PROCES DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015

PROCES DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015 | J1 : LA FIN D'UNE LONGUE ATTENTE ET LE DEBUT D'UN CHEMIN COMPLEXE VERS LA VERITE

Date de mise en ligne : mercredi 10 septembre 2021

- Actualités FENVAC -

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Hier, s'est ouvert le procès historique des attentats du 13 novembre 2015. La FENVAC, partie civile, était présente aux côtés des victimes pour ce moment attendu mais également redouté.

Après de nombreux mois de préparation, les premiers instants au sein de l'ancien palais de justice de Paris ont démontré une organisation minutieuse. Les parties civiles guidées du bas des marches de la rue Harlay jusqu'à l'entrée de la salle principale, n'auront pas eu de moment d'égarement dans cette enceinte colossale lors de cette première journée. La répartition des badges par couleurs a notamment permis d'éviter de heurter la sensibilité des victimes face aux sollicitations de la presse. Ainsi le choix de chacun de s'exprimer ou de rester silencieux a pu être respecté.

Il est 13h18, quand la Cour pénètre dans la salle « Grand Procès » et prend place. Le Président, Jean-Louis PERIES, et les huit autres magistrats prennent place devant les accusés et les Parties Civiles. Avec un peu plus de 45 minutes de retard, en raison d'un problème technique selon le Président, l'audience s'ouvre avec l'appel des interprètes qui déclinent leurs identités et prêtent serment chacun leur tour à la barre.

Vient ensuite l'appel des accusés. Dans un silence pesant, le premier à s'exprimer est Salah ABDESLAM, principal accusé et unique membre du commando des attentats encore en vie. Avant toute question de la Cour, ses premiers mots ont été les suivants :

« Je tiens d'abord à témoigner qu'il n'y a pas de divinité autre qu'Allah et Mohammed est son messager. »

Cette allégeance à Allah sonne comme une provocation et laisse supposer que ce dernier est resté enfermé dans son idéologie meurtrière depuis le 13 novembre 2015.

Bien que préparées, ces mots glaçants et son attitude indifférente ont confirmé aux victimes la dureté des moments à venir.

Refusant dans un deuxième temps de donner les noms de ses parents en réponse aux questions du Président sur son état civil, il répond ensuite avoir « délaissé toute profession pour être un combattant de l'Etat islamique ». Le Président rétorque : « J'avais intérimaire dans le dossier », engendrant une seconde de légèreté dans cette salle où l'ambiance se fait pesante.

Ensuite, les treize autres accusés déclinent tour à tour leur identité répondant aux mêmes questions du Président concernant leur nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, adresse, et noms de leurs avocats.

Dans cette continuité, Jean-Louis PERIES, procède à la lecture des états civils des accusés absents, ceux qui sont sous mandat d'arrêt et pour la plupart présumés morts.

Rappelant que les débats feront l'objet d'un enregistrement sonore selon l'article 308 du code de procédure pénale, le Président, même s'il n'en a pas l'obligation légale, tient à faire un propos introductif.

Il qualifie ce procès d'historique et hors normes de par son intensité dramatique, son nombre de parties civiles, et son organisation notamment. Insistant avant tout sur le droit, il rappelle que le respect de la norme est fondamental tout comme l'application de la procédure pénale et les droits de la défense dans le cadre de ce procès criminel. Il revient sur la fonction principale de la Cour qui sera de tirer les conséquences sur le plan pénal de ces longs mois de débats. Il tient à maintenir la justice dans la dignité et explique que cela passera par le respect des droits de toutes les parties.

A 13H53, le Président annonce avec solennité l'ouverture des débats et précise le programme de ces deux

prochains jours.

Cette toute première journée d'un procès long de neuf mois est consacrée à l'appel des parties civiles régulièrement constituées, exercice qui se prolongera demain avec celles qui souhaitent faire cette démarche.

La question de la recevabilité de certaines parties civiles est ensuite soulevée par l'avocat général, après avoir précisé qu'il avait conscience que de telle question était en décalage manifeste avec l'attente des victimes présentes dans la salle. Le magistrat explique, en effet, qu'en raison de l'évolution récente de la jurisprudence, un débat juridique se pose sur la constitution de partie civile du Bataclan, personne morale. L'avocate de la salle de spectacle ne manque pas de réagir, se disant choquée par un tel questionnement sur la place du Bataclan dans ce procès, qualifiant la sérénité précédemment évoquée de « désastreuse ».

Pendant plus de 3 heures, les avocats dont celui de la FENVAC, Maître CHEMLA, se succèdent à la barre pour citer chacune des parties civiles qu'ils représentent. Vers 17 heures, l'accusé, Farid KHARKHACH, fait un malaise. L'audience est suspendue une vingtaine de minutes. A la reprise, ses avocats prennent la parole pour attirer l'attention de la Cour sur les conditions de détention de leur client ainsi que sur celles du déroulement du procès. C'est alors que Salah ABDESLAM interrompt les échanges en cours pour se plaindre de la façon dont les accusés sont traités : « Ici c'est très beau, il y a des écrans plats, de la clim mais là-bas on est maltraités, on est traités comme des chiens. Ca fait six ans que je suis traité comme un chien, je ne me suis jamais plaint parce que je sais qu'après on sera ressuscité et que vous devrez rendre des comptes... »

Se montrant alors particulièrement agressif voire menaçant et difficilement canalisable pendant de longues minutes sous le regard stupéfait des parties civiles.

En réponse à cette interpellation, le Président dit connaître les conditions de détention pour avoir visité les cellules des accusés avant le procès et parvient à faire reprendre l'audience.

L'appel des parties civiles a ainsi pu se poursuivre jusqu'à 20h30 mettant fin à cette journée déjà chargée en attente et inquiétude.